



FERMAGE LICITE

Notre action

Estimation du fermage licite d'entreprises ou d'immeubles agricoles

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

- ✓ Le client dispose d'une estimation chiffrée du fermage licite de son entreprise ou de sa/ses parcelle-s

Quels sont les documents remis ?

- Estimation chiffrée du fermage licite

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- Je souhaite prendre ou remettre en fermage un domaine. Quel est le montant du fermage au sens de la Loi sur le bail à ferme agricole (LBFA) ?
- Je souhaite louer une parcelle. Quel est le montant du fermage au sens de la LBFA ?

Combien ça coûte ?

1-3 heures, selon la complexité de la situation, au tarif horaire de la FRI ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI.

Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

- Liste des feuillets concernés par la location et valeur de rendement agricole y relative
- Valeur locative des bâtiments concernés par la location

Quelles sont les prestations voisines délivrées par la FRI ?

- Estimation de la valeur de rendement d'entreprises ou d'immeubles agricoles
- Autres expertises en lien avec la Loi sur le droit foncier rural et/ou la Loi sur le bail à ferme agricole
- Etablissement de baux à ferme

Qui contacter à la FRI pour en savoir plus ?

Vincent Jolidon